



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE SURESNES ET SAINT-CLOUD

Avis d'ouverture d'une enquête publique environnementale unique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire relative au projet de requalification de la RD 7 de Suresnes à Saint-Cloud

Par arrêté préfectoral, il sera procédé du jeudi 8 avril 2021 à 8h30 au mercredi 12 mai 2021 à 18h00, soit pendant 35 jours consécutifs, à une enquête publique environnementale unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet de requalification de la RD7 de Suresnes à Saint-Cloud.

Le conseil départemental des Hauts-de-Seine est le responsable du projet et le bénéficiaire de l'expropriation.

Cette opération concerne deux communes des Hauts-de-Seine : Suresnes et Saint-Cloud.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Saint-Cloud – Hôtel de ville - direction des services techniques – 13 place Charles de Gaulle – 92210 Saint-Cloud.

Monsieur Dominique MICHEL, ingénieur BTP en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, un exemplaire du dossier d'enquête préalable à la DUP, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse du responsable du projet ainsi qu'un exemplaire du dossier d'enquête parcellaire comprenant le plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments et la liste des propriétaires, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront déposés dans chacune des mairies concernées.

Dans le respect des mesures de distanciation sociale et des consignes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 actuellement en cours, chacun pourra prendre connaissance des dossiers DUP et parcellaire déposés dans chacune des mairies concernées et y consigner ses observations sur un registre d'enquête :

a) **mairie de Saint-Cloud** - Hôtel de ville - direction des services techniques - 13 place Charles de Gaulle – 92210 Saint-Cloud :

- du lundi au mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h15,
- les jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h15,
- les vendredis de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h00,
- les samedis de 8h45 à 12h00.

b) **mairie de Suresnes** - rez-de-chaussée – 2 rue Carnot - 92150 Suresnes :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Dans les mêmes conditions, le dossier sera également consultable à partir d'un poste informatique.

Au plus tard à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, les pièces du dossier soumis à l'enquête seront par ailleurs mises à disposition du public :

- sur le site dédié au projet :

<http://rd7-suresnes-saintcloud.enquetepublique.net>

- sur la plateforme du ministère de la transition écologique :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>

- sur le site internet du conseil départemental des Hauts-de-Seine :

<https://hauts-de-seine.fr/rd7>

- sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/RD7-Suresnes-Saint-Cloud>

Pendant six permanences, le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

* **mairie de Saint-Cloud (92210)** - Hôtel de ville - direction des services techniques – 13 place Charles de Gaulle – 92210 Saint-Cloud :

- le jeudi 8 avril 2021, de 14h00 à 17h00

- le samedi 24 avril 2021, de 9h00 à 12h00

- le mercredi 12 mai 2021, de 14h00 à 17h00

* **mairie de Suresnes (92150)** – rez-de-chaussée – 2 rue Carnot - 92150 Suresnes

- le jeudi 8 avril 2021, de 9h00 à 12h00

- le vendredi 30 avril 2021, de 15h00 à 18h00

- le lundi 10 mai 2021, de 15h00 à 18h00

Le commissaire enquêteur se tiendra également à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous, à réserver dans les créneaux indiqués ci-dessous, par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://rd7-suresnes-saintcloud.enquetepublique.net> ou par téléphone au 01.83.62.45.74 (joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Dates des permanences par audioconférence :

- le mercredi 28 avril 2021 de 17h à 20h,

- le mercredi 5 mai 2021 de 17h à 20h.

Une réunion d'information et d'échange avec le public, organisée en concertation avec le commissaire enquêteur et le maître d'ouvrage – le conseil départemental des Hauts-de-Seine – se tiendra le 15 avril 2021 de 19 heures à 21 heures, en visioconférence via la plateforme Zoom.

Pour participer à la réunion, il conviendra d'activer le lien suivant <https://www.hauts-de-seine.fr/rd7>

À l'issue de cette réunion, le compte-rendu établi par le commissaire enquêteur sera adressé dans les meilleurs délais au maître d'ouvrage ainsi qu'au préfet des Hauts-de-Seine. Ce compte-rendu ainsi que les observations éventuelles du maître d'ouvrage seront annexés par le commissaire enquêteur au rapport de fin d'enquête.

Des observations et propositions pourront aussi être envoyées par écrit seulement au siège de l'enquête, à l'attention personnelle du commissaire enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

De plus, le public pourra faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié au projet : <http://rd7-suresnes-saint-cloud.enquetepublique.net>

- à l'adresse courriel : rd7-suresnes-saintcloud@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé via le site internet dédié au projet :

<http://rd7-suresnes-saint-cloud.enquetepublique.net>

Les observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête ouvert au siège de l'enquête publique et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête. Les observations du public déposées sur les registres d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Hauts-de-Seine (DCPPAT/BEICEP) et dans les mairies de Suresnes et Saint-Cloud. Ils seront aussi consultables sur les sites internet suivants :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/RD7-Suresnes-Saint-Cloud>

<https://hauts-de-seine.fr/rd7>

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois à compter de la notification individuelle faite par l'expropriant, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, déchues de tous droits à l'indemnité.

Le projet de requalification de la RD7 de Suresnes à Saint-Cloud pourra faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice du conseil départemental des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Le projet pourra également faire l'objet d'un arrêté de cessibilité pris par le préfet des Hauts-de-Seine, au bénéfice du conseil départemental des Hauts-de-Seine, ou d'une décision de refus.

Toute information sur le projet de requalification de la RD7 de Suresnes à Saint-Cloud pourra être demandée à son responsable :

Département des Hauts-de-Seine
Bâtiment Salvador
Direction des Mobilités
Service Maîtrise d'Ouvrage
61 rue Salvador Allende
92751 Nanterre cedex
Madame Laure Cavalier
Tél : 01 41 91 26 75

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

